

GFMES

Groupement fribourgeois des maîtres de l'enseignement spécialisé

Au service des enseignants spécialisés et de l'école fribourgeoise depuis 1973

Contactez-nous

Président : Cuni Mirko
mirko.cuni@gfmes.ch

Déléguée SPFF : Minder Liliane
liliane.minder@gfmes.ch

Délégué FOPIS : Cuni Mirko
mirko.cuni@gfmes.ch

Secrétariat : Fagherazzi Xavier
secretariat@gfmes.ch

Comptabilité : Savary Françoise
comptabilite@gfmes.ch

Webmaster : Mesot Richard
webmaster@gfmes.ch

Liste des délégués des Institutions
sur www.gfmes.ch

Liens utiles

www.spff.ch

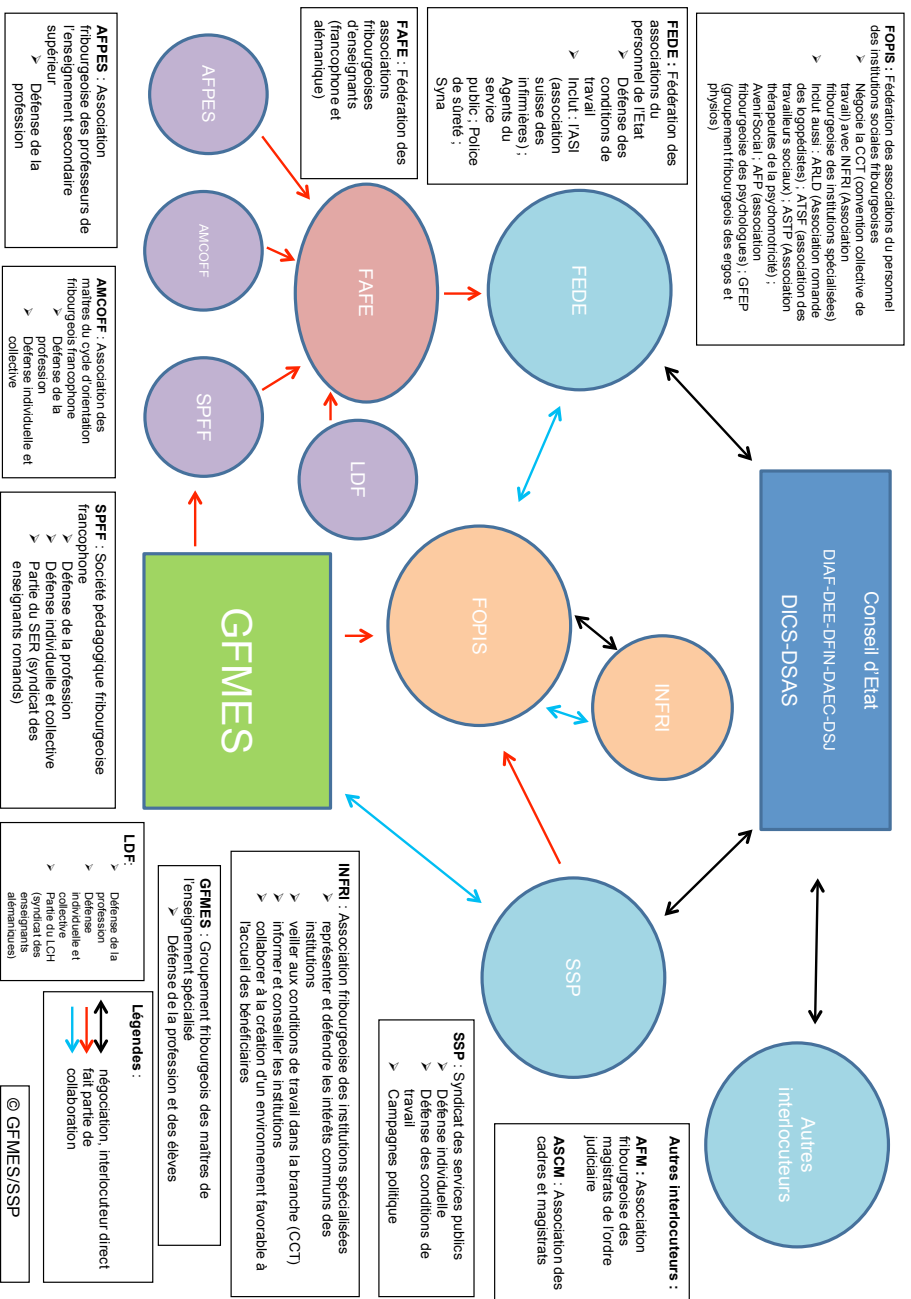
www.fopis.ch

www.le-ser.ch

www.revue-educateur.ch

Et bien sûr :

www.gfmes.ch



Fonctionnement du GFMES

- ✓ 4 à 5 séances par année
- ✓ Une assemblée générale ordinaire au mois de juin
- ✓ Formation de sous-groupe de travail en fonction des besoins et des demandes
- ✓ Tout le monde est le bienvenu au comité
- ✓ Une équipe dynamique qui consacre un peu de son temps pour défendre les intérêts des élèves avec besoins spécifiques et des enseignant-e-s spécialisé-e-s
- ✓ Des infos plusieurs fois dans l'année sous forme d'une gazette

Comité :

Chaque Institution a le droit à un-e délégué-e minimum au sein du comité. Nous sommes à la recherche de délégué-e-s pour les Institutions suivantes :

Un-une-des enseignant-e-s du CENSG et des Peupliers.

Cotisation au GFMES

Depuis l'année passée, quelques changements au niveau des cotisations ont eu lieu (cf. document reçu par courrier).

- Distinction entre enseignant-e-s spécialisé-e-s d'Institution (CCT-FOPIS) et enseignant-e-s spécialisé-e-s à l'école ordinaire (Employé d'Etat-FEDE). Si vous ne savez pas où vous vous situez, vérifiez votre fiche de salaire il y a soit une ligne cotisation FEDE ou CCT FOPIS. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter !
- Ajout d'une colonne répartissant mieux les pourcentages horaires. Il y a donc quatre colonnes au lieu des trois habituelles. Merci de vérifier où vous vous situez !

Précisions

Depuis une année, notre comité réunit des enseignant-e-s spécialisé-e-s travaillant en Institution et à l'école ordinaire. Bien que ces dernier-e-s dépendent dorénavant des Directeurs d'école, nous souhaitons garder notre identité d'enseignant-e-s spécialisé-e-s. C'est pourquoi, notre comité défendra aussi bien les un-e-s que les autres. Nous sommes là pour répondre à vos interrogations, à vos doutes et aux éventuels soucis que vous pouvez rencontrer !

Objectifs 2019-2020

- Veiller à l'application du règlement de la LPS (Loi sur la pédagogie spécialisée) et à sa mise en œuvre. Éventuellement faire remarquer et remédier aux incohérences de la nouvelle mouture
- Poursuivre les démarches en vue d'obtenir une solution à la reconnaissance des diplômés
- Répondre aux demandes des membres ou d'un groupe d'enseignants spécialisés
- Rencontrer et échanger avec nos supérieurs hiérarchiques : SESAM, SEEnOF, Bureau de coordination des mesures d'aides
- Veiller au bon fonctionnement de l'école fribourgeoise et maintenir une qualité d'enseignement à laquelle les élèves ont droit
- Veiller au maintien d'une bonne qualité des conditions de travail (caisse de pension, ...)

Pour atteindre ces objectifs, nous avons besoin de
votre soutien !!! Soyons solidaires et unis !

MERCI !

Agenda 2019-2020

5 novembre 2019 à 17h15 : comité GFMES à Clos-Fleuri

14 novembre 2019 : rencontre avec le Bureau de Coordination des mesures d'aides

Janvier-février 2020 : comité GFMES

Avril-mai 2020 : comité GFMES

Juin 2020, 17h00 : assemblée générale GFMES (lieu à définir)